

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Groupe Energie de 12h15 à 13h45 à la Buvette du Grand Conseil**Le point 3 sera traité à 14 heures.*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président lit la lettre de démission de la Commission thématique des systèmes d'information de M. Andreas Wüthrich. Le Bureau procédera à son remplacement. Il félicite également l'équipe suisse de Coupe Davis pour sa belle victoire ! Il salue, en fin de matinée, à la tribune du public, une classe de l'Etablissement d'Orbe et environs accompagnée de leur doyen M. Patrick Tharin et de leur enseignant M. Zakaria Malki. Il salue ensuite la classe 10 VSG1 de Corsier sous la conduite de leur professeur M. Philippe Mercier.			
	2.	Dépôts Interpellations: François Brélaz, Motions: Jean-Marc Chollet et consorts,			
TRAITE	3.	(GC 125) Assermentation de M. Jean-Yves Schmidhauser, juge au Tribunal neutre - Législature 2012 - 2017, à 14 heures			
RENV-CE	4.	(14_INT_310) Interpellation Claude-Alain Voiblet - Cour européenne des droits de l'homme ou accords de Schengen-Dublin, il faut choisir ! (Pas de développement)			
TRAITE	5.	(14_INT_311) Interpellation Fabienne Despot - Le Conseil d'Etat a-t-il assuré un suivi suffisamment rigoureux de la procédure d'adjudication des travaux de construction de l'Hôpital Riviera-Chablais afin d'éviter les retards subis actuellement par le projet ? (Pas de développement) Le Conseil d'Etat répond immédiatement à l'interpellation. L'interpellatrice étant satisfaite de la réponse, cet objet est donc traité.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	6.	(14_INT_312) Interpellation Aliette Rey-Marion - Nouvelle organisation administrative des PC Familles et de la Rente-Pont et intentions du CE pour le futur des Agences d'Assurances Sociales (AAS), des Centres Sociaux Régionaux (CSR) et des Régions d'Action Sociale (RAS) (Pas de développement) Le Conseil d'Etat répond immédiatement à l'interpellation. L'interpellatrice étant satisfaite de la réponse, cet objet est donc traité. Une détermination Rey-Marion suite à la réponse du Conseil d'Etat est accepté par 88 oui, 4 non et 33 abstentions. Cette détermination est ainsi transmise au Conseil d'Etat qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.			
RENV-COM	7.	(14_POS_092) Postulat Stéphane Montangero et consorts - Culture indigène du tabac - anticiper la mort programmée d'une activité économique sur le déclin et favoriser la reconversion des cultivateurs (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DECS		
RENV-COM	8.	(14_POS_093) Postulat Nicolas RoCHAT Fernandez et consorts - renforcer les objectifs et le suivi des mesures d'insertion professionnelles (MIP) (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DECS, DSAS		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	9.	<p>(126) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; RSV 935.31) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - postulat Grégoire Junod et consorts demandant de différer les horaires de vente d'alcool des heures d'ouverture des commerces : une mesure efficace de santé publique et de prévention de la violence (11_POS_282) - postulat Frédéric Haenni et consorts visant à assurer un avenir durable aux acteurs de la restauration, en renforçant la formation (11_POS_278) - postulat Claude-Alain Voiblet : Nuits festives : diminuer la pression sur les acteurs de la vie urbaine et sur les services publics (11_POS_304) (suite des débats)(1er débat) <p>(1er débat, suite des débats) : art. 5, après 2 heures de débat, une discussion sur une demande de motion d'ordre Ducommun visant renvoyer l'objet en commission est soutenue par 24 oui, 83 non et 5 abstentions (soutien de 20 députés au moins requis). A l'issue de la discussion, la motion d'ordre est refusée par 13 oui, 101 non et 11 abstentions. Art. 5, al. 2, amdt Roulet-Grin (suppressions alinéa) refusé par 55 oui, 75 non et 1 abstention. A ce stade, il est décidé de procéder aux votes sur les amdts en deux temps: tout d'abord, les amdts en lien avec l'alcool seront votés, puis, ensuite seulement, les amdts liés aux heures. Sous-amdt Haury (oui) opposé à l'amdt min com 2 (non): le sous-amdt Haury est préféré par 105 oui, 11 non et 17 abstentions. Cet amdt commun com min 2-Haury (oui) est ensuite opposé à l'amdt Surer (non) : la version com min 2-Haury est préférée par 68 oui, 59 non et 7 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 67 oui, 62 non et 5 abstentions. Ensuite, l'amdt com min 2-Haury (oui) est opposé au texte du Conseil d'Etat (non) : le texte du Conseil d'Etat est préféré par 63 oui, 67 non et 5 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 66 oui, 67 non et 2 abstentions, avec la voix du Président. Ensuite, l'amdt D. Brélaz (oui) est opposé à l'amdt maj com (non): la version Brélaz est préférée par 87 oui, 39 non et 10 abstentions. Cette version (oui) est ensuite opposée au texte du Conseil d'Etat (non). La version commune maj com-Brélaz est préférée par 70 oui, 61 non et 4 abstentions. Amdt Ducommun (ajout à la fin de l'al. 2) refusé par 21 oui, 107 non et 6 abstentions. Amdt min com 1 (suppression al. 2 amendé) refusé par 59 oui, 72</p>	DECS.	Ballif L. (Majorité), Capt G. (Minorité), Christen J. (Minorité)	02/12/2014

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		non et 4 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 57 oui, 73 non et 7 abstentions. Sous-amdt G. Cretegy à l'amdt Montangero (ajout al.3, nouveau) accepté par 102 oui, 16 non et 15 abstentions ; sous-amdt Wehrli accepté par 67 oui, 64 non et 3 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 68 oui, 67 non et 2 abstentions, avec la voix du Président. Suite à ce vote, M. Montangero retire son amdt et rend caduque les votes relatifs à cet al. 3. L'art. 5 amendé est accepté par 98 oui, 13 non et 19 abstentions. Art. 5a accepté. Art. 6 accepté. Art. 8 accepté. Art. 9 accepté. Art. 10 accepté. Art. 13, al. 1, amdt Roulet-Grin refusé par 1 oui, 104 non et 6 abstentions. Art. 13 accepté. Art. 14 accepté. Art. 16 accepté. Art. 17 accepté. Art. 18, al. 2 (nouveau), amdt com accepté. Art. 18 amendé accepté. Art. 21 accepté. Art. 22, al. 3, amdt Luisier-Brodard refusé par 53 oui, 57 non et 7 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 51 oui, 68 non et 5 abstentions. Art. 22 accepté. Interruption des débats à 17h.			
RENV-T	10.	(14_INT_221) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Licences d'établissements publics : les titulaires qui ne sont pas exploitants peuvent-ils continuer à prêter leur patente?	DECS		02/12/2014
RENV-T	11.	(174) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Davantage de protection pour les employé-e-s de l'économie domestique !	DECS.	Glauser A.	02/12/2014
RENV-T	12.	(14_POS_076) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Quel traitement réserve l'EVAM aux personnes vulnérables, en particulier sur le plan médical ?	DECS, DSAS	Roulet C.	02/12/2014
RENV-T	13.	(14_POS_094) Postulat Catherine Roulet au nom de la commission thématique de la santé publique - Prise en charge socio-médicale des requérants d'asile (Développement et demande de prise en considération immédiate)	DSAS, DECS		02/12/2014

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	14.	(170) Exposé des motifs et projets de décrets - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 18.5 millions pour la création d'un laboratoire de production cellulaire pour l'immunothérapie - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 22.3 millions pour le relogement des laboratoires du Centre des neurosciences psychiatriques du site de Cery (Département de psychiatrie du CHUV) (1er débat)	DSAS.	Roulet C.	02/12/2014
RENV-T	15.	(14_MOT_050) Motion Samuel Bendahan et consorts pour un congé parental vaudois facultatif subventionné	DSAS, DTE	Attinger Doepper C.	02/12/2014
RENV-T	16.	(12_INT_071) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gregory Devaud et consort - Ancien membre du Conseil d'Etat : débordant d'énergie, Pierre Chiffelle perçoit-il une pension de malade ?	DSAS.		02/12/2014
RENV-T	17.	(165) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 14'875'000 pour financer l'assainissement des infrastructures techniques des Etablissements de la plaine de l'Orbe (1er débat)	DFIRE.	Guignard P.	02/12/2014
RENV-T	18.	(14_POS_065) Postulat Yves Ferrari et consorts pour une politique cohérente de conservation du patrimoine architectural et archéologique	DFIRE	Chevalley C.	02/12/2014
RENV-T	19.	(14_POS_066) Postulat Jérôme Christen pour une véritable politique de préservation du patrimoine architectural et archéologique dans le canton de Vaud	DFIRE	Chevalley C.	02/12/2014
RENV-T	20.	(14_INT_260) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marc Chollet - A qui profitera la vente du courant électrique produit par des panneaux photovoltaïques posés ou à poser sur des bâtiments de l'Etat de Vaud ?	DFIRE.		02/12/2014
RENV-T	21.	(14_INT_263) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Denis Rubattel - Nominations dans les Conseils d'administration : les compétences priment-elles véritablement ?	DFIRE.		02/12/2014
RENV-T	22.	(14_MOT_040) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné vaudois	DFIRE	Pillonel C. (Majorité), Bory M.A. (Minorité)	02/12/2014

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	23.	(14_INT_313) Interpellation Mireille Aubert et consorts - Le jazz et les musiques actuelles sont-ils des arts mineurs ? (Pas de développement)			02/12/2014
RENV-T	24.	(14_INT_314) Interpellation Laurence Cretegy - Communes, Boursières et Boursiers interloqués suite au mail reçu le 7 novembre 2014 de la part de la Cheffe de service du département DIS-SCL (Développement)			02/12/2014
RENV-T	25.	(14_INT_315) Interpellation Samuel Bendahan et consorts - Quelles sont les circonstances et conditions du départ d'Alexion ? (Développement)			02/12/2014
RENV-T	26.	(173) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 22 septembre 1998 sur les entreprises de sécurité et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Jean Christophe Schwaab au sujet de l'interdiction des émetteurs d'ondes anti-jeunes de type mosquito et apparentés (07_MOT_015)(1er débat)	DTE.	Pillonel C.	02/12/2014
RENV-T	27.	(14_MOT_044) Motion Raphaël Mahaim et consorts concernant la contribution de plus-value - concrétiser sans délai les exigences fédérales	DTE	Thuillard J.F. (Majorité), Schwaar V. (Minorité)	02/12/2014
RENV-T	28.	(14_MOT_045) Motion Martial de Montmollin et consorts - des betteraves plutôt que des parkings dans les centres commerciaux !	DTE	Courdesse R. (Majorité), Haldy J. (Minorité)	02/12/2014
RENV-T	29.	(14_POS_068) Postulat Raphaël Mahaim et consorts - mettre les bouchées doubles pour la phase transitoire dans le cadre de la mise en oeuvre de la LAT révisée dans le plan directeur	DTE	Thuillard J.F. (Majorité), Schwaar V. (Minorité)	02/12/2014
RENV-T	30.	(14_POS_070) Postulat Vassilis Venizelos et consorts - Non au gaspillage du sol, oui à des quartiers vivants !	DTE	Thuillard J.F. (Majorité), Schwaar V. (Minorité)	02/12/2014

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :